COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 31 juillet 2024

RECENSER ET PRIORISER LES ZOONOSES

Une nouvelle étude lancée en Bourgogne-Franche-Comté

**Une enquête de terrain est conduite dans la région pour détecter la présence d’insectes vecteurs d’une maladie parasitaire, la leishmaniose.**

Le Plan Régional Santé Environnement 2023-2027 en Bourgogne-Franche-Comté prévoit notamment de mieux connaître et prioriser les zoonoses (pathologies transmissibles naturellement entre humains et animaux vertébrés) et les maladies vectorielles (pathologies transmises par l’intermédiaire d’insectes ou de tiques par exemple, qui se nourrissent de sang).

Dans cet objectif, une enquête est conduite sur le terrain pour détecter la présence des phlébotomes, des insectes qui peuvent transmettre la leishmaniose, maladie parasitaire émergente en Europe et pouvant provoquer des affections cutanées ou viscérales chez l’humain, mais surtout chez les animaux (en particulier les chiens).

Alain Morin, directeur de la santé publique à l’ARS Bourgogne-Franche-Comté et le docteur Marie Barba-Vasseur, co-cheffe du projet « Une seule santé », au sein de l’Agence, ont présenté cette action en présence de Francis Schaffner, entomologiste, ce 31 juillet 2024, à Villy-le-Moutier (Côte-d’Or), l’un des sites de piégeage des insectes.

Le scientifique a ainsi sélectionné une vingtaine de sites favorables à leur présence dans la région et, cette fin juillet/début août, y assure l’installation et le relevé de pièges lumineux.

**Améliorer les connaissances**

En parallèle, l’ARS a engagé des actions pour améliorer les connaissances épidémiologiques sur les cas humains et canins de leishmaniose, en partenariat avec Santé publique France, mais aussi la Direction Régionale de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et le Groupement Technique Vétérinaire de BFC (GTV BFC).

En France, les leishmanioses ne sont pas des maladies à déclaration obligatoire. Elles sont recensées par un Centre national de référence (CNR) au CHRU de Montpellier (la surveillance repose sur les déclarations des cas autochtones ou importés, principalement par les différents établissements de santé amenés à prendre en charge les patients).

Si ces maladies parasitaires sont considérées comme solidement implantées dans les départements méditerranéens, leur prévalence reste très variable à l’échelle des régions métropolitaines (entre 3 et 28% selon les régions et les méthodes utilisées).

Les études conduites par l’ARS Bourgogne-Franche-Comté doivent contribuer à mieux mesurer et prévenir les risques liés à ces pathologies en région, dans une approche « Une seule santé ».

**Une seule santé**

**Cette action s’inscrit dans l’axe 4 du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) : Soutenir la recherche et les actions innovantes pour une approche « Une seule santé »**

« One Health » ou « Une seule santé » peut être définie comme une « approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes ».

L’approche n’est pas nouvelle mais sa popularité ne cesse d’augmenter : le choix novateur d’en faire un axe dédié du PRSE 4 représente une réelle opportunité.

**Cartographier les zoonoses et maladies vectorielles en Bourgogne-Franche-Comté**

Echinococcose alvéolaire, borréliose de Lyme, dengue…autant d’infections transmissibles naturellement entre l’homme et l’animal.

Le quatrième PRSE prévoit de recenser, identifier et décrire les zoonoses et/ou maladies vectorielles affectant la Bourgogne-Franche-Comté ou susceptibles d’émerger, et de proposer des actions : avec la mise en place de nouvelles surveillances ou l’amélioration des surveillances en cours, et des expérimentations en lien avec les territoires concernés…

**Consulter l’intégralité du document :**

Sur le site de [l’ARS Bourgogne-Franche-Comté](https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/prse4-bfc-2023-2027)